Création d'un compte Agriculture

Toutes les démarches du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont répertoriées sur le site MesDemarches. Certaines démarches en ligne nécessitent la création d'un compte agriculture.

1. Vous pouvez créer votre compte Agriculture à partir du formulaire de création accessible via l'URL https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus/inscription.xhtml

Ou, dans « Je gère un compte », en cliquant après la question « Vous ne disposez pas de compte de connexion moncompte ? » sur le lien « Cliquez ici » du portail d'authentification du ministère de l'agriculture, l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (cf figure 1)



Figure 1. Portail d'authentification du ministère de l'agriculture

2. Vous devez renseigner l'ensemble des champs du formulaire (cf figure 2) :
 - Nom de naissance ;
 - Prénoms séparés par une virgule ;
 - Adresse électronique ;
 - Mot de passe : 12 caractères minimum à choisir dans 3 des 4 catégories suivantes : 1 minuscule, 1 majuscule, 1 nombre et 1 caractère spécial (! @ # $ % ^ & *) (_ } { : ; ? < >) ; sans le nom ni le(s) prénom(s)
 - Confirmez le mot de passe en le saisissant une seconde fois à l'identique ;
 - Après la lecture des conditions générales d'utilisation, cochez la case « j'accepte les conditions générales d'utilisation ».



Figure 2. Formulaire de création d'un compte agriculture

3. Cliquez sur « S'INSCRIRE » (cf figure 2) ;
4. Une page de confirmation de création de compte s'affiche (cf figure 3).

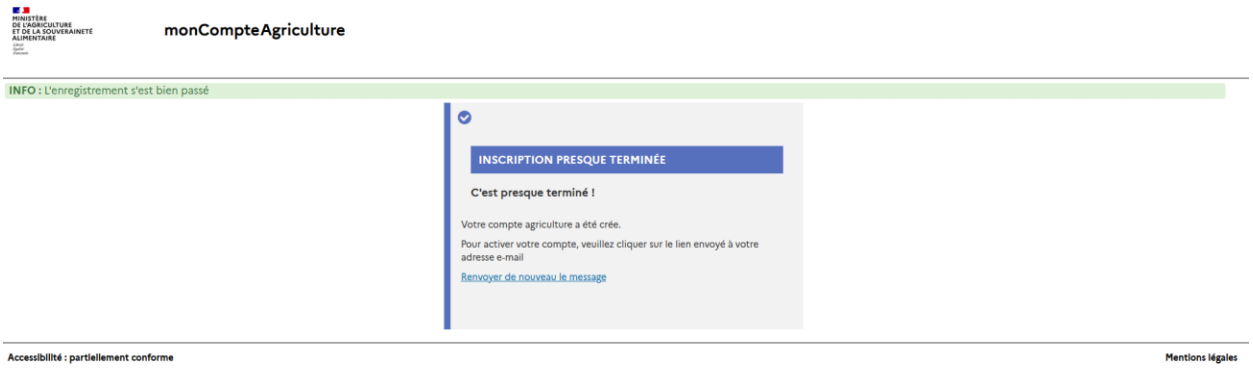


Figure 3. Envoi du lien d'activation

Un courrier électronique a été envoyé à l'adresse que vous avez indiquée. Il contient un **lien d'activation, valable 96h**, permettant de valider votre inscription. **Tant que vous n'aurez pas cliqué sur ce lien, vous ne pourrez pas utiliser votre compte agriculture**.

5. Cliquez sur le lien d'activation dans le délai de 96h. Votre création de compte est terminée (cf figure 4).



Figure 4. Activation du compte agriculture

6. Vous pouvez maintenant vous connecter à une démarche en ligne du ministère de l'agriculture avec votre nouveau compte.

Remarque : si vous ne cliquez pas sur le lien d'activation après 96h, vous pouvez cliquer sur « envoyer un message pour activer votre compte » (cf figure 5). Vous recevrez alors un nouveau courrier électronique contenant le lien d'activation, valable 96h, permettant de valider votre inscription.



Figure 5. Lien d'activation expiré

BESOIN D'AIDE

Pour toutes questions concernant FranceConnect, vous pouvez consulter le site FranceConnect

En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance utilisateur du ministère : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr